

Consultation des détails des modules

Formation en entreprise 2: installations, appareillages, sécurité au travail, règlement de travail, protection de l'environnement - FORET2

Code du module:	FORET2
Unité capitalisable:	Enseignement professionnel 2 (ENPRO2)
Profession:	Electro-Technologies
Diplôme / Certificat:	Diplôme d'aptitude professionnelle
Méthodes d'évaluation:	Evaluation continue des compétences

Grille d'évaluation du module en entreprise

1	L'élève est capable de réaliser et d'entretenir des installations électriques. Note maximale: 24
INDICATEURS L'élève monte et câble des installations électrotechniques. L'élève choisit et utilise les outils appropriés. L'élève nomme les équipements mis en œuvre et les outils choisis. L'élève corrige les défauts d'une installation et rétablit son bon fonctionnement. SOCLES L'élève a résolu de manière satisfaisante les problèmes typiques relatifs aux indicateurs.	

2

L'élève est capable de compléter le carnet d'apprentissage donné.

Note maximale: 12

INDICATEURS

Toutes les semaines, l'élève documente ses activités dans le carnet d'apprentissage.
Deux fois par semestre, l'élève réalise un rapport technique sur une activité spécifique.

SOCLES

L'élève a résolu de manière satisfaisante les problèmes typiques relatifs aux indicateurs.

3

L'élève est capable d'accepter la critique et d'exécuter des tâches de manière autonome.

Note maximale: 12

INDICATEURS

L'élève évalue l'exécution de son travail, constate d'éventuels écarts et détermine les mesures correctives.
L'élève intègre ses apprentissages dans ses actions futures. L'élève applique les bases des techniques de communication lors d'entretiens critiques avec son supérieur.
Il travaille avec soin et respecte les délais.

SOCLES

L'élève a résolu de manière satisfaisante les problèmes typiques relatifs aux indicateurs.

4

L'élève est capable d'intégrer la sécurité au travail, les consignes de travail et la protection de l'environnement dans la planification ainsi que dans l'exécution des travaux.

Note maximale: 12

INDICATEURS

L'élève tient compte, lors de la planification, des consignes de travail et des règles de sécurité au travail. L'élève exécute ses travaux en connaissant et en respectant les règles de sécurité au travail, les consignes de travail et de protection de l'environnement. L'élève élimine les déchets dans le respect de l'environnement.

SOCLES

L'élève a résolu de manière satisfaisante les problèmes typiques relatifs aux indicateurs.